

• Enquête publique •



*Documents liés à l'enquête publique*

Notice explicative de l'enquête publique  
relative au SCoT bioclimatique  
*de l'aire métropolitaine bordelaise*

SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise  
Projet arrêté le 16 avril 2025





## Réviser le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, pourquoi ?

Dans un environnement où *l'urgence climatique a des répercussions concrètes* sur le quotidien de chacun, mais où le *logement et l'emploi restent une priorité*, il s'agit de redéfinir *quel territoire nous voulons pour l'avenir*.

La loi Climat & résilience du 21 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, *pose de nouvelles exigences*.

Pour les prendre en compte, il faut mettre en place un nouveau document-cadre : c'est pour cela que *les élus du Sysdau ont voté la révision* du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise pour en faire un SCoT bioclimatique.

Le SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise est le document de planification qui *engage un nouvel aménagement du territoire capable de porter les défis énergétiques et climatiques, en priorisant le socle agricole, naturel et forestier et en valorisant de manière accrue la biodiversité* pour offrir le meilleur cadre de vie possible aux habitants. C'est lui qui dessinera le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise à l'horizon 2040.

Il s'agit d'être à la fois un territoire *plus sobre* privilégiant la rénovation et les constructions bas carbone, un territoire *plus respectueux* de l'environnement préservant la nature, les paysages, la biodiversité, un territoire *résilient* capable de s'adapter pour se développer durablement face au changement climatique, un territoire pouvant offrir des espaces de fraîcheur et permettant de faire face aux fortes chaleurs, et cela tout en encourageant les activités productives et en assurant le logement et la présence d'équipements pour tous, dans un *modèle de territoire des qualités de vie*.

Fruit de trois années de travail collaboratif et de concertation avec les élus, les partenaires et les acteurs locaux, le projet de SCoT bioclimatique se structure ainsi autour de 4 grandes ambitions, 20 principes directeurs et 90 mesures concrètes.

### *Un projet élaboré dans la concertation*

Conformément aux articles L.122-4 et L.300-2 du Code de l'urbanisme, les Comités syndicaux du 4 février 2022 puis du 23 octobre 2024 (délibérations n°04/02/22/02 et délibération n°23/10/24/01) ont fixé les modalités de la concertation et décidé :

> que la concertation sera mise en oeuvre et conduite par le Sysdau selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public des pièces du dossier de SCoT modifié au siège du Syndicat mixte au fur et à mesure de son état d'avancement ;
- mise à disposition du public des pièces du dossier de SCoT modifié sur le site Internet du Sysdau : <http://www.sysdau.fr> au fur et à mesure de son état d'avancement ;
- transmission des pièces du dossier de SCoT modifié aux EPCI membres du Sysdau au fur et à mesure de son état d'avancement, pour mise à disposition du public et diffusion dans leurs publications et/ou sur leur site internet ;
- mise à disposition au siège du Sysdau et dans les EPCI membres du Sysdau, d'un registre permettant de consigner les

remarques du public. Les registres seront consultables aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ;

- organisation d'une réunion publique, dont le compte-rendu figurera en ligne sur le site internet du Sysdau.

La concertation publique s'est tenue de manière continue durant toute la révision du SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise. Les modalités de concertation prévues par le Comité syndical du Sysdau lors de la délibération de prescription du SCoT ont été respectées et mises en oeuvre.

Bien que certains dispositifs aient été moins mobilisateurs, la diversité des outils d'information et de communication proposés a permis de relayer largement auprès des acteurs du territoire l'avancement des travaux du SCoT. L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'échanger avec le public et d'enrichir le projet de SCoT bioclimatique.

Il ressort de la concertation une très forte implication de l'ensemble des élus du Comité syndical, des Établissements publics de coopération intercommunale membres et des communes, ainsi que des partenaires, acteurs socioprofessionnels locaux et techniciens.

### *Un projet soumis aux personnes publiques*

Entre l'arrêt du projet le 16 avril 2025 et l'ouverture de l'enquête publique en date du 15 septembre 2025, le projet de SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise a fait l'objet de consultations des Personnes Publiques Associées, conformément à l'exigence émise par le Code de l'urbanisme en application de l'article L.121-4.

A cet effet, plus d'une centaine de services, collectivités, organismes publics ou encore associations ont été invités à exprimer leur avis sur le projet de SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise, pendant une durée maximale de 3 mois.

## ***Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, c'est quoi ?***

Le Schéma de cohérence territoriale [SCoT] est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

C'est à la fois le document qui dessine et porte le projet du territoire, mais c'est aussi le document pivot de la planification territoriale stratégique et multi-thématiques, puisqu'il assure l'articulation entre les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLUs, PLUi, PLH, PDU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Comme tous les documents d'urbanisme, le SCoT doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales, dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols.

### ***Le SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise, les points principaux du Projet d'aménagement stratégique, [PAS]***

Un territoire à bien vivre, de nouveaux équilibres à consolider

- > Accompagner l'attractivité métropolitaine bordelaise par un développement adapté aux ressources et à la prise en compte des risques
- > Organiser une aire métropolitaine autour de nouveaux équilibres territoriaux et de coopérations étroites entre territoires voisins
- > Garantir une aire métropolitaine à bien vivre

## **Un nouveau SCoT bioclimatique sobre, juste et solidaire, les orientations et objectifs, [D2O]**

### **> L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature**

Le SCoT bioclimatique souhaite pouvoir offrir à chacun un véritable territoire des qualités de vie, en intensifiant la place et le rôle des natures dans la conception et la fabrication du territoire, pour en faire une valeur essentielle et structurante du projet de SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise.

### **> L'aire métropolitaine bordelaise économique, un territoire ressources**

Aujourd'hui, faire de l'aire métropolitaine bordelaise un territoire ressources est une nécessité face aux multiples défis environnementaux auxquels le territoire est confronté. Il s'agit de concilier l'attractivité de l'aire métropolitaine bordelaise avec la limitation de la consommation d'espace, tout en satisfaisant les besoins futurs en eau potable, sans peser davantage sur les nappes profondes localement déficitaires.

### **> L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor**

Le SCoT bioclimatique renforce la prise en compte des risques, l'adaptation au changement climatique par la diminution des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables et récupérables, la préservation des ressources naturelles majeures que sont l'eau, la biodiversité, l'air, la qualité des sols, l'organisation des espaces économiques et la définition des conditions d'accueil des entreprises dont a besoin l'aire métropolitaine pour développer l'emploi et l'activité.

### **> L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre**

Ambitionner un territoire sobre et équilibré dans le SCoT bioclimatique, c'est proposer l'accès aux services urbains pour tous, sur tous les territoires via un développement raisonné. Le projet propose les mêmes facilités à tous les habitants du territoire, les mêmes accessibilités aux emplois, aux services, à l'éducation et à la culture, aux loisirs, aux espaces de nature, à la santé. Face au changement climatique et à la raréfaction des ressources publiques et naturelles, le SCoT bioclimatique encourage à adopter une sobriété certaine qui conduit à faire de la mutualisation un principe essentiel de l'organisation territoriale.

# Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, de quoi se compose le dossier ?

## Les documents réglementaires

### Le Projet d'aménagement stratégique [PAS]

Le projet d'aménagement stratégique du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise est l'expression du projet de territoire.

Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Il s'appuie sur les éléments du diagnostic et prépare les futures règles du SCoT (D2O).

Pièce centrale du Schéma de Cohérence Territoriale, il traduit les priorités que les élus du Sysdau souhaitent porter collectivement, dans le respect des objectifs fixés par les politiques publiques d'échelles supra territoriales.



#### à consulter :

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
- en format papier au Sysdau et sur les lieux d'enquête

## Synthèse des orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Ce document synthétise les orientations du SCoT, déclinées en 4 ambitions, 20 principes et 90 mesures.



---

### à consulter :

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
  - en format papier au Sysdau et sur les lieux d'enquête
-

## Le Document d'orientation et d'objectifs [D20]

Le Document d'orientation et d'objectifs [D20] est la traduction concrète du Projet d'aménagement stratégique [PAS], il constitue le « règlement » du SCoT : les documents locaux d'urbanisme devront être compatibles avec ses orientations.

- *Ambition 1. L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature*
- *Ambition 2. L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource*
- *Ambition 3. L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor*
- *Ambition 4. L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre*



*à consulter :*

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
- en format papier au Sysdau et sur les lieux d'enquête

## Les documents cartographiques

- *Atlas des sites de nature et de renaturation*
- *Atlas des centralités et des mobilités des quotidiens*



---

### à consulter :

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
  - en format papier au Sysdau et sur les lieux d'enquête
-

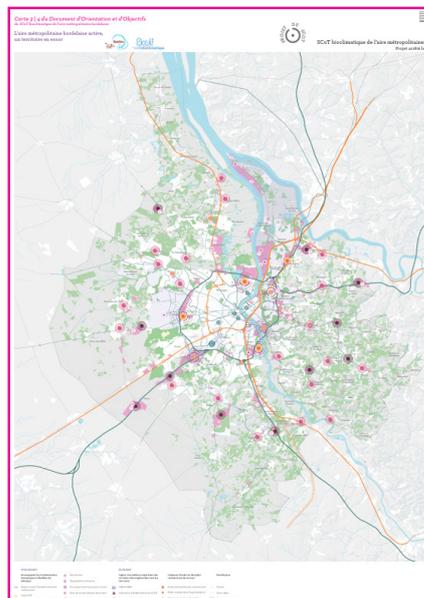
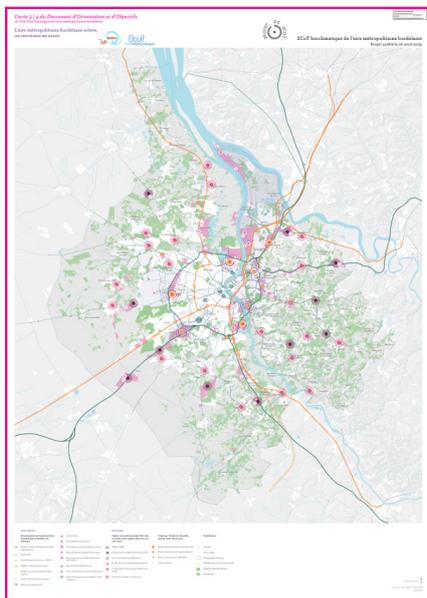
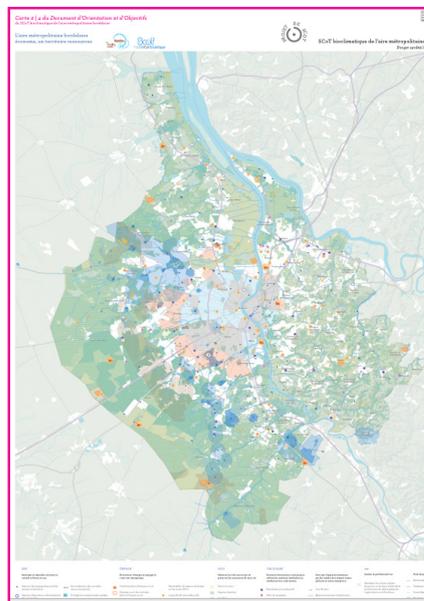
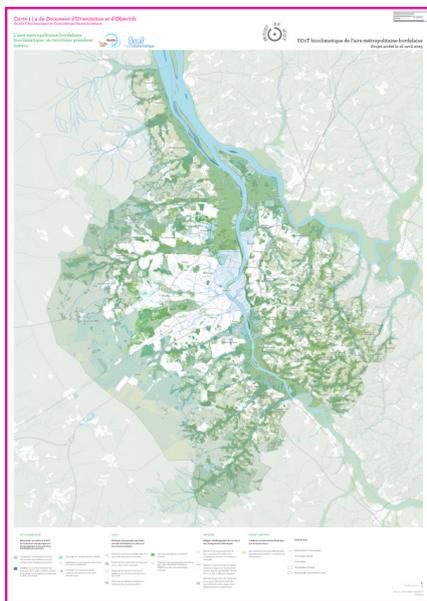
- *Quatre cartes format A0*

*Carte Ambition 1/4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature*

*Carte Ambition 2/4 - L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource*

*Carte Ambition 3/4 - L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor*

*Carte Ambition 4/4 - L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre*



*à consulter :*

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau
- et sur le registre dématérialisé
- en format papier au Sysdau
- et sur les lieux d'enquête

## Fascicule loi littoral / Compatibilité du SCoT avec la loi Littoral sur la commune de Cussac-Fort-Médoc



à consulter :

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
- en format papier au Sysdau et sur les lieux d'enquête

## Fascicule Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique [DAACL]

Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique [DAACL] est l'outil qui permet d'orienter l'aménagement du territoire concernant le commerce, y compris la logistique associée, et l'artisanat.



---

### à consulter :

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
  - en format papier au Sysdau et sur les lieux d'enquête
-

## Les annexes du SCoT

### Les annexes réglementaires

La présentation générale du dossier

L'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement

Le diagnostic territorial

L'évaluation environnementale du SCoT

Le résumé non technique de l'évaluation environnementale

L'explication et la justification des choix retenus pour établir le PAS et le D2O

L'analyse de la consommation des espaces

L'analyse et bilans des besoins / ressources en eau potable



à consulter :

- en format numérique

sur le site Internet du Sysdau

et sur le registre dématérialisé

- en format papier au Sysdau

et sur les lieux d'enquête

## Les annexes informatives

*L'atlas des sites économiques de l'aire métropolitaine bordelaise*

*L'atlas des sols vivants et de renaturation*

*L'atlas des sites sensibles au changement climatique*

*L'inventaire des zones humides de la couronne agro-environnementale ouest*

*Le glossaire, les signes et acronymes, les définitions propres au projet, les définitions et liens juridiques entre les documents*

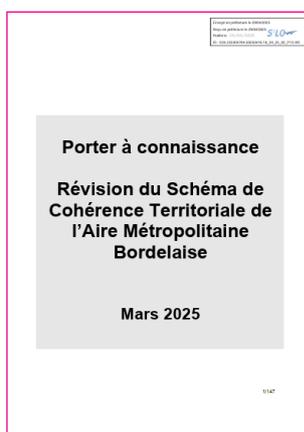
*Les servitudes d'utilité publique*

*Le Porter à connaissance de l'Etat*



à consulter :

- en format numérique sur le site Internet du Sysdau et sur le registre dématérialisé
- en format papier au Sysdau



## Les documents administratifs de l'enquête publique

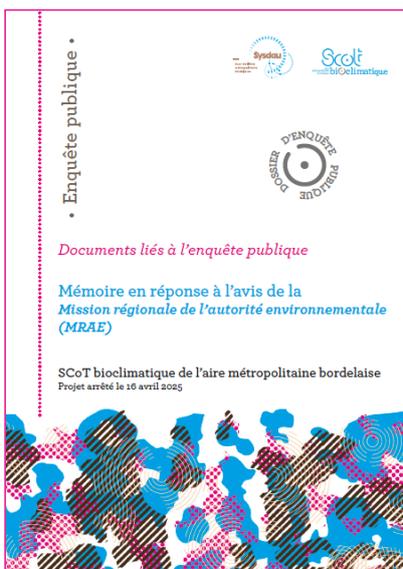
---

- > Délibération n° 04/02/22/02 en date du 4 février 2022 portant engagement d'une modification du Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise
- > Délibération n° 23/10/24/01 en date du 23 octobre 2024 décidant la poursuite de la procédure d'évolution du Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise dans le cadre de la procédure de révision
- > Délibération n° 17/12/24/04 en date du 17 décembre 2024 actant la tenue du débat sur le Projet d'aménagement stratégique du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
- > Délibération n° 16/04/25/01 en date du 16 avril 2025 arrêtant le bilan de la concertation du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
- > Délibération n° 16/04/25/02 en date du 16 avril 2025 arrêtant le projet de SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
- > Arrêté n° 2025/02 en date du 25 juin 2025 de la Présidente du Sysdau portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise arrêté le 16 avril 2025
- > Avis d'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise
- > Décision du Tribunal administratif de Bordeaux désignant la commission d'enquête publique
- > Registre d'enquête publique



## Les documents liés à l'enquête publique

- > *Le bilan de la concertation et d'association à l'élaboration du SCoT*
- > *La notice explicative de l'enquête publique*
- > *Le recueil des avis des Personnes Publiques Associées [PPA]*
- > *Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale [MRAE]*



## ***Le dossier de SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, comment le consulter et comment participer à l'enquête publique ?***

L'enquête publique relative au projet de SCoT bioclimatique arrêté aura lieu entre le 15 septembre et le 15 octobre 2025.

L'objet de l'enquête publique est de permettre au public d'émettre des observations et propositions sur les dispositions du projet de SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise.

Monsieur Daniel Maguerez a été désigné président de la Commission d'enquête par le tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Stéphane Lachaud et Madame Laure Lamy de la Chapelle commissaires enquêteurs titulaires et Monsieur Maurice Capdevielle-Darre commissaire enquêteur suppléant.

**Le dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :**

***> dans sa composition complète, en format numérique :***

- à partir d'un poste informatique mis à votre disposition au siège du Sysdau, Hangar G2, quai Armand Lalande, 33300 Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet du Sysdau <https://www.sysdau.fr>, en continu,
- sur le registre numérique dédié <https://www.registrenumerique.fr/scot-aire-metropolitaine-bordelaise>, en continu.

***> dans sa composition complète, en format papier :***

au Sysdau, Hangar G2, quai Armand Lalande, 33 000 Bordeaux,

> *dans sa composition hors annexes informatives, en format papier :*

sur les lieux d'enquête suivants aux heures habituelles d'ouverture :

- > Pôle territorial Ouest de Bordeaux métropole,
- > Pôle territorial Sud de Bordeaux métropole,
- > Pôle territorial Rive-droite de Bordeaux métropole,
- > Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 41 cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux,
- > Communauté de communes de Montesquieu,
- > Communauté de communes Jalle Eau Bourde,
- > Communauté de communes Médoc-Estuaire,
- > Communauté de communes du Créonnais,
- > Communauté de communes des Rives de la Laurence,
- > Communauté de communes des Coteaux Bordelais,
- > Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mer.

**Les observations, propositions et contre-propositions sur le projet de SCoT bioclimatique** de l'aire métropolitaine bordelaise peuvent être formulées pendant toute la durée de l'enquête publique :

- > sur les registres mis à disposition dans les lieux d'enquête, aux horaires habituels d'ouverture,
- > par mail, à l'adresse : [scot-aire-metropolitaine-bordelaise@mail.registre-numerique.fr](mailto:scot-aire-metropolitaine-bordelaise@mail.registre-numerique.fr)
- > sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à partir du 15 septembre, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-aire-metropolitaine-bordelaise>
- > par voie postale : à l'attention de M. le président de la commission d'enquête Projet SCoT - Sysdau  
Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP88  
33041 Bordeaux Cedex,

> lors des permanences des commissaires enquêteurs qui recevront les observations écrites ou orales, lors de 17 permanences qui se tiendront sur les lieux suivants :

- **au siège du Sysdau**, Hangar G2, Quai Armand Lalande, 33300 Bordeaux, les lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h et mercredi 15 octobre 2025, de 14h à 17h

- **au Pôle Territorial Sud** : 28 avenue Gustave Eiffel Coeur Bersol, bâtiment C, 33600 Pessac, le mercredi 1er octobre 2025, de 9h à 17h

- **au Pôle Territorial Rive droite** : 1 rue Romain Rolland - Bâtiment A, 33310 Lormont, le mardi 14 octobre 2025 de 09h à 12h, Salle Le Prisme (4ème étage)

- **au Pôle Territorial Ouest** : 10/12 avenue des satellites, 33 185 Le Haillan, le mercredi 8 octobre 2025 de 9h à 12h

- **à Bordeaux Métropole** : Immeuble Laure Gatet, 41 cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux, le mardi 14 octobre 2025 de 14h à 17h

- **à la Communauté de communes de Montesquieu** : 1 Allée Jean Rostand, 33650 Martillac, les jeudi 2 octobre 2025 de 14h à 17h et mercredi 8 octobre 2025 de 14h à 17h

- **à la Communauté de communes Jalle Eau Bourde** : Hôtel de ville, 2 Avenue du Baron Haussmann, 33610 Cestas, les jeudi 2 octobre 2025 de 9h à 12h et vendredi 10 octobre 2025 de 14h à 17h

- **à la Communauté de communes Médoc-Estuaire** : 26 rue de l'Abbé Frémont, 33460 Arsac, les mercredi 1er octobre 2025 de 9h à 12h et vendredi 10 octobre 2025 de 9h à 12h

- **à la Communauté de communes du Créonnais** : 39 Boulevard Victor Hugo à Créon (33 670) le lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h

- **à la Communauté de communes des Rives de la Laurence** : 30 bis Chemin de Nice à Saint-Loubès (33 450), les vendredi 3 octobre 2025 de 9h à 12h et lundi 13 octobre 2025 de 14h à 17h

- **à la Communauté de communes des Coteaux Bordelais** : Parc d'activités, 8 rue Newton à Tresses (33 370) le mardi 7 octobre 2025 de 14h à 17h

- **à la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers** : 51 Chemin du Port de l'Homme à Latresne (33 360) le vendredi 10 octobre 2025, de 9h à 12h

**Le rapport et les conclusions motivées des commissaires enquêteurs** seront rendus publics par voie dématérialisée et pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête sur le site Internet du Sysdau.

**À l'issue de l'enquête publique**, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport des commissaires enquêteurs, pourra être approuvé par délibération du Comité syndical du Sysdau.



Scot de l'aire  
métropolitaine  
Bordelaise



Sysdau - Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP 88 - 33041 Bordeaux Cedex  
tél. : 05 56 11 06 60 | e-mail : [sysdau@sysdau.fr](mailto:sysdau@sysdau.fr) | [www.sysdau.fr](http://www.sysdau.fr)

©sysdau